



SNUipp 71 (FSU)
Maison des syndicats
2 rue du Parc 71100 CHALON
TEL : 03 85 43 56 34
Courriel : snu71@snuipp.fr

Chalon, le 15/04/2011

A Monsieur l'Inspecteur Adjoint à l'Inspecteur d'Académie
Inspection Académique
71000 MACON

Objet : EXEAT-INEAT accéléré et poste à profil

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Sans porter le moindre jugement sur la personne concernée, nous tenons à manifester notre profond mécontentement vis-à-vis de la méthode utilisée pour favoriser l'intégration et l'affectation d'une collègue, Mme xxxxxxxxx, dans le département de Saône-et-Loire.

Nous n'ignorons pas que les procédures de changement de département tout comme les affectations des personnels relèvent de vos compétences.

Toutefois, nous voulons dénoncer l'iniquité que génèrent de telles décisions.

En effet, en ce qui concerne le changement de département, nous tenons à vous rappeler :

- D'une part, que la procédure d'INEAT-EXEAT accéléré a toujours, dans le département, été réservée à des situations très particulières relevant d'un caractère d'urgence pour raisons médicales, familiales ou sociales graves.
- D'autre part, les résultats des permutations informatisées ont vu cette année, plus de 70% des collègues empêchés de muter alors que beaucoup d'entre eux sont dans des situations de séparation de conjoint, souvent avec enfants. Des collègues en situation de handicap, pourtant priorité gouvernementale, ont également vu leur demande rejetée.

Alors qu'il est prévu d'examiner les procédures d'INEAT et d'EXEAT lors de la CAPD du 30 mai, nous vous demandons d'avoir la même bienveillance vis-à-vis des tous les collègues sollicitant une entrée ou une sortie du département.

Concernant, l'affectation d'office sur un poste à profil :

Ce genre de situation nous conforte –si cela était encore nécessaire - dans notre position de rejet vis-à-vis de l'ensemble des postes à profil pour lesquels les décisions d'affectations sont pour le moins opaques.

Nous dénonçons également l'hypocrisie dont ont été victimes les autres candidats intéressés par ce poste : ceux-ci ayant régulièrement rempli les démarches demandées (candidature + entretien) alors même que la personne retenue était déjà connue.

Enfin, nous regrettons vraiment le manque de transparence qui a prévalu dans cette situation. En tant qu'élus du personnel, nous estimons, qu'il aurait été normal que nous puissions être informés de vos décisions dès la CAPD du 24 mars lorsque cette candidature nous a été présentée. Sans pour autant en accepter la décision, les élus du personnel dans l'Ain ont d'ailleurs été informés de cette décision en CAPD.

Soyez convaincu, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de notre profond attachement à un dialogue social s'effectuant en toute transparence et à un traitement équitable de l'ensemble des collègues.

Les élus du SNUipp71-FSU à la CAPD
Antoine JEANTET – Christophe LECORNEY – Paul BARDAY
Marc DAILLOUX – Dominique GONNOT – Dominique PROTAT